

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 10/01/2019

Le 17 Janvier 2019, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT, Richard PACCAUD, Pierre PERNET (Pouvoir Jean-Claude AUBERT).

Assistaient : /

Secrétaire de séance : Jacky DUTRUC

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Région Contrat Dombes – Demande de subvention – Travaux réseaux et voirie Technoparc Saône Vallée Civrieux

M. Richard SIMMINI, Vice-président en charge de l'Economie, de la Formation, de l'Emploi et de l'Insertion, rappelle que la Communauté de communes poursuit l'aménagement de ses zones d'activités en vue de l'accueil de nouvelles entreprises. Il indique que la commercialisation des terrains du Technoparc Saône Vallée à Civrieux a fortement avancé. Treize entreprises sont déjà implantées et cinq entreprises devraient démarrer leurs travaux de construction en 2019.

Il souligne que la CCDSV doit donc finaliser au plus vite ses travaux de réseaux, voiries, signalétique sur le Technoparc (tranche Ouest : finalisation enrobé et trottoirs et tranche Est : enrobé, création d'une nouvelle voirie, réseaux, candélabres, transformateur électrique) afin de permettre à ces entreprises de démarrer leur production dès 2020.

Il indique qu'une demande de subvention est possible au titre de la DSIL (Etat) sur les investissements et du contrat Dombes porté par la Région Auvergne – Rhône Alpes pour son axe 2 :

Accompagner les communes et les EPCI dans la réalisation d'aménagement pour renforcer l'attractivité, les services de proximité et favoriser le développement économique local.

Orientation 1 : Accompagner les communes et les EPCI dans leur dynamique locale et économique.

A ce titre, il précise que les aménagements des zones d'activités économiques sont éligibles.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel des travaux complémentaires d'aménagement du Technoparc Saône Vallée à Civrieux :

Dépenses HT		Recettes		Taux
Voirie-Réseaux (phase 2)	385 470 €			
Enrobé Secteur Est	112 210 €	Région - Contrat Dombes	223 969 €	30 %
Enrobé secteur Ouest	99 077 €			
Eclairage	112 000 €	DSIL (Etat)	149 313 €	20 %
Transformateur électrique	28 258 €			
Signalétique	9 550 €	CCDSV (reste à charge)	373 282 €	
Total HT	746 565 €	Total	746 564 €	

- ✓ **DE SOLLICITER** les aides financières auprès de l'Etat au titre de la DSIL et de la Région Auvergne – Rhône Alpes au titre du Contrat Dombes ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subvention ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits, en dépenses et en recettes, seront inscrits au Budget Aménagement des Zones d'Activités 2019.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

22 JAN. 2019

A Trévoux, le 17/01/2019

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190117-2019804-DV

Affichage le :

22 JAN. 2019

**Le Président,
Bernard GRISON**

